

Gaz de schiste : on joue sur les maux

LE gaz de schiste, c'est bel et bien fini, non ? On s'en souvient : en juillet dernier, le gouvernement fait voter une loi interdisant la fracturation hydraulique. Les opposants poussent un ouf de soulagement. Erreur : c'est reparti ! Sur la soixantaine de permis de recherche, seuls les quatre qui annonçaient ouvertement recourir à la fracturation ont été retirés. Comme par hasard autour du Larzac, épice de la mobilisation... Et, actuellement, plus de 70 permis sont à l'étude au Bureau exploration-production des hydrocarbures, tandis que 14 nouveaux permis concernant le Bassin parisien, la Lorraine et l'Aquitaine arrivent en fin d'instruction. Par quel prodige ? « *La loi interdit la fracturation hydraulique* », précise-t-on au ministère de l'Écologie, « *mais elle n'interdit pas d'aller chercher du gaz de schiste* ». Nuance.

Pour mémoire : ces fonds de tiroirs des gisements pétroliers, dits non conventionnels, sont accessibles à condition d'aller fracturer la roche-mère jusqu'à 4 km de profondeur, et au prix fort (consommation moyenne de 15 millions de litres d'eau par puits, pollution des nappes phréatiques par des adjuvants chimiques, séismes, voire, en prime, quelques effets spéciaux explosifs à la sortie du robinet). « *Comme la loi interdit la technique d'exploitation sans la définir, et non l'exploitation elle-même* », explique Hélène Bras, avocate de la Coordination nationale des collectifs contre les gaz et huile de schiste, « *les pé-*

troliers se livrent à une véritable escroquerie intellectuelle pour la contourner. Pour obtenir un permis de recherche, il leur suffit simplement d'éviter les mots qui fâchent ». La « *fracturation hydraulique* » et son complice, le « *forage horizontal* ». On assiste donc, depuis quelques mois, à un véritable concours de figures de style. Les compagnies qui viennent d'obtenir les 14 nouveaux permis, pourtant spécialisées dans les gaz et pétrole de schiste, ont franchi l'instruction grâce à une simple périphrase : « *Recherche*

Ce forage est sans pitié

d'hydrocarbures liquides ou gazeux. » D'autres sociétés, euphémisantes, font état de « *forages conventionnels* ». La société Vermilion, elle, parle de « *techniques conventionnelles* » appliquées à des « *gisements non conventionnels* ». Exxon Mobil se contente, sur le site d'information qu'il finance, d'un synonyme, la « *stimulation hydraulique* ». Et personne ne sait ce que cachent ces formulations, puisque les pétroliers s'abritent derrière le secret industriel...

Autre ruse, qu'explique Dominique Jourdain, membre du collectif Carmen, dans l'Aisne : « *Si les pétroliers investissent des millions dans ces plates-formes, c'est dans l'espoir de les voir se transformer en "puits expérimentaux", ce qui leur permettra de faire de la fracturation.* » Car,

si l'article 1 de la loi interdit la fracturation hydraulique, son article 2 crée une commission susceptible de l'expérimenter « *à des seules fins de recherche scientifique sous contrôle public* ». Et ce en application du principe de précaution, justifie le gouvernement sur son site : le seul moyen d'en connaître les risques, c'est de tester. Imparable. Cette pratique se limiterait-elle à un « *site expérimental* », comme le disait sans s'attarder François Kalaydjian, représentant de l'Institut français du pétrole (France Culture, 6/4) ? Pas sûr : le rapport du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies préconise de tester la fracturation hydraulique dans « *des forages pilotes sur chaque bassin* », l'implantation de ces forages étant « *à définir en cohérence avec les besoins des opérateurs concernés* ». Du sur-mesure ! Sauf que la loi, votée précipitamment, est si contradictoire que, assure Pierre-Antoine Lachal, du ministère de l'Industrie, il faudra de nouveau la changer pour pouvoir réellement procéder aux expérimentations.

Depuis le 21 mars, les citoyens disposent de quatre-vingt-dix jours pour « *formuler leurs observations* » concernant les 14 nouveaux permis, via le site Internet du ministère de l'Écologie. « *Le gouvernement tiendra compte de ces observations* », assure Pierre-Antoine Lachal.

Oui, mais quel gouvernement ?

Professeur Canardeau